



Plu value résidence secondaire

Par ArnaudToulouse

Bonjour,

Je vais acheter une nouvelle maison qui sera ma résidence principale.

Suite à l'achat je vais vendre mon logement actuel dans lequel je vis.

Au bout de combien de temps mon logement actuel sera considéré comme résidence secondaire et ainsi m'imposer sur la plu value lors de la vente, s'il vous plaît?

Par avance merci pour votre réponse.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un délai d'une année est en général accepté, à condition d'avoir mis en vente directement après le déménagement (annonces ou mandat d'agence) et n'avoir logé personne d'autre que vous après votre départ (ni un membre de la famille, ni un locataire, etc)

Par ArnaudToulouse

Merci beaucoup

Bonne fêtes de fin d'année